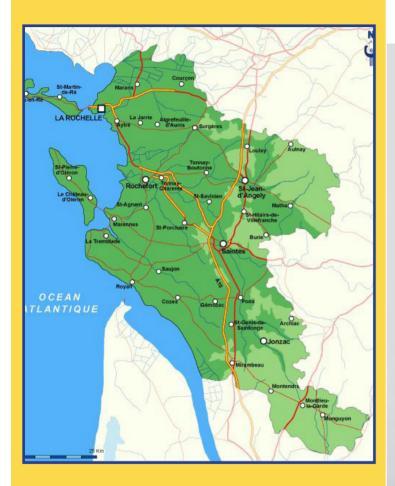
Le Dispositif intervient sur l'ensemble du département de la Charente-Maritime



Siège social Tremä

14 rue Edme Mariotte 17180 Périgny 05 46 41 68 46 contact@trema-asso.fr www.trema-asso.fr



DISPOSITIF DE SOUTIEN POUR JEUNES DYSPHASIQUES



SESSAD DV DA DYSPHASIE 128 bis rue du 14 juillet 17300 Rochefort 05 46 99 04 37

sessad 3d @ trema-asso. fr

Association Tremä

HANDICAP

Le public concerné

❖ Jeunes bénéficiant d'une notification MDPH¹ pour le SESSAD² Dysphasie et en attente de place.

Les missions

- ❖ Apporter un soutien aux parents et à l'enfant dans la compréhension de ses difficultés et capacités puis dans les démarches à effectuer auprès d'autres professionnels.
- ❖ Affiner les diagnostics, déterminer de manière précise le profil cognitif du jeune (capacités et difficultés).
- ❖ Participer, avec les professionnels de l'Education Nationale, de la MDPH et du secteur médico-social, à l'analyse des obstacles rencontrés par le jeune, à l'évaluation de son autonomie et à la réflexion sur les réponses les plus adaptées à proposer : aménagements, moyen de compensation, rééducations...

Les modalités d'intervention

- * Recueil d'informations et de compterendus de consultation, de bilans auprès des parents et professionnels intervenant auprès de l'enfant
- * Réalisation si besoin de bilans complémentaires par l'équipe ou par des professionnels libéraux (orthoptiste, ergothérapeute).
- * Rédaction de préconisations en terme d'aménagements, de moyens de compensations, et/ou de prise en charge en libéral ou orientation vers d'autres structures médico-sociales.
- L'accès à ce dispositif est gratuit.

L'équipe pluridisciplinaire

- un médecin
- une neuropsychologue
- une orthophoniste
- une psychomotricienne
- une ergothérapeute
- deux enseignantes spécialisées
- une coordinatrice
- une secrétaire
- un directeur



Les spécificités du Dispositif et du SESSAD Dysphasie

| SESSAD DYSPHASIE | DISPOSITIF | DISPOSITIF DE SOUTIEN TEMPORAIRE |
|--|----------------------|---|
| Enfants bénéficiant obligatoirement d'une notification MDPH. | Enfants avec ou sar | ◆ Enfants avec ou sans notification MDPH pour le SESSAD |
| | Dysphasie. | |
| Equipe : médecin, psychologue, neuropsychologue, éducateurs. | Equipe medecin. | neuropsychologue, orthophoniste, |
| enseignant spécialisé, orthophoniste, psychomotricienne, psychomotricienne. | psychomotricienne. | ergothérapeute, enseignantes |
| ergothérapeute. | specialisees. | |
| Accompagnement global (éducatif, thérapeutique, pédagogique, | | |
| familial). | Interventions ponct | Interventions ponctuelles: évaluation des besoins et |
| | préconisations (amér | oréconisations (aménagements, moyens de compensations, |
| | suivis en libéral) | |

¹ - Maison Départementale pour Personnes Handicapées

^{2 -} Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile